



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Sommes-nous tous égaux devant une décision prise par les autorités ?

Certains Lasnois en doutent. Plusieurs situations nous ont été rapportées faisant état, par exemple, d'un certain « zèle urbanistique » à l'encontre de citoyens qui n'auraient pas demandé de permis d'urbanisme pour la remise en état d'un abri de jardin, ou procédé à une rénovation non conforme au RCU (Règlement Communal d'Urbanisme). D'un autre côté, certains érigent des constructions sans introduire de demande de permis, alors que d'autres ne respectent pas les conditions du permis d'urbanisme délivré. Ces différentes situations où les dossiers de l'administration Communale semblent enlisés ne rassurent pas bon nombre de citoyens lasnois.

La situation est également difficile à comprendre au niveau de la Région wallonne. Nous avons eu connaissance récemment de plusieurs dossiers de demande de permis d'urbanisme refusés par la Commune de Lasne, mais accordés en recours par le Ministre de la Région wallonne. Comment en arrive-t-on là ?

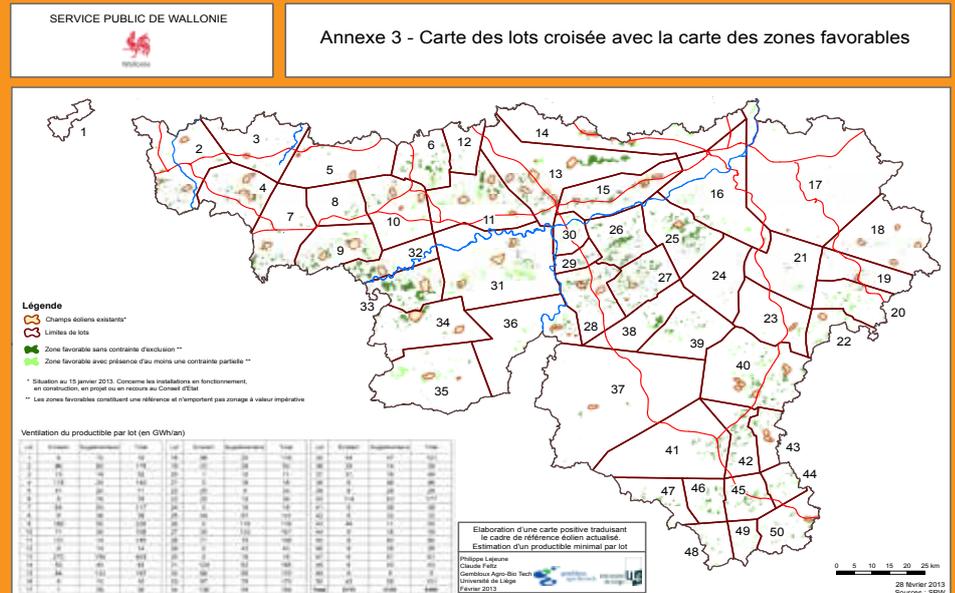
La Commune ne motive-t-elle pas suffisamment bien ses refus, ne défend-elle pas assez sa position devant la Commission d'avis, chargée des auditions des parties, avant la décision ministérielle ? On peut regretter également l'absence de la commune aux côtés de citoyens qui se battent devant le Conseil d'État contre ces mêmes décisions ministérielles, alors qu'elle a pourtant refusé le permis d'urbanisme à plusieurs reprises parfois.

En février dernier, la presse faisait état du fait que la Commune de Rixensart irait systématiquement en recours devant le Conseil d'État suite à une décision contraire à la sienne prise par le Ministre. Les autorités lasnoises ne pourraient-elles pas s'inspirer de cet exemple ?

Les citoyens attendent en effet de leurs élus une application équitable de la réglementation urbanistique, ainsi que de la volonté et de la pugnacité dans le suivi de leurs décisions.

Willy Calleeuw

Des éoliennes à Lasne ?



Le 21 février dernier, le Gouvernement wallon a adopté le nouveau cadre de référence éolien et la cartographie des zones favorables qui lui est associée.

Le texte définit de manière très stricte les règles d'implantation des éoliennes dans les années à venir. Ce cadre de référence impose, entre autre, la distance minimale entre les zones d'implantation d'éoliennes et les habitations (trois fois la hauteur des mâts). Il souligne également la priorisation de la pose des mâts éoliens le long des grandes infrastructures (autoroutes, voies de chemin de fer). Il définit également un grand nombre de zones où il est exclu d'installer des éoliennes : zones d'habitat, de forêt, zones naturelles protégées, zones d'activité économique, notamment. Il impose également des critères de distance minimale entre les sites éoliens, des limites strictes à la co-visibilité. Autant de mesures qui permettront de clarifier les règles encadrant le secteur éolien tout en préservant la quiétude des habitants. Le nouveau cadre donne aussi une orientation forte pour la participation des citoyens et des communes dans les parcs éoliens.

Ce nouveau cadre de référence, qui va

immédiatement servir à estimer la pertinence des futurs projets éoliens, a été traduit par des scientifiques de l'Université de Liège en une cartographie de zones favorables. En appliquant tous les critères d'exclusion précités et en croisant le résultat obtenu avec les zones de vent suffisant, on obtient cette carte des zones favorables.

Sur cette carte des zones favorables, on a découpé la Wallonie en « lots ».



Cette carte des zones favorables avec son découpage en lots va, très vite, être soumise à étude d'incidences et envoyée à l'ensemble des communes wallonnes afin de solliciter leur avis. Elle sera également soumise à une enquête publique : chaque citoyen

va donc pouvoir émettre ses remarques.

Lasne est concernée par les lots 6 et 12 de la carte. Des sites y sont répertoriés. Qu'en pense la commune qui a été consultée sur la question ? Voilà l'occasion d'ouvrir le débat avec la population et de garder un œil ouvert, parce que des décisions prises dans une commune voisine peut avoir un impact sur notre propre cadre de vie.

Willy Calleeuw



Lasne : un cœur qui bat pour l'Arctique ! Histoire de chouettes

Souvent des citoyens se mobilisent pour des causes diverses : contre l'austérité, pour l'emploi, contre telle ou telle loi...

Il est plus rare qu'une vaste mobilisation ait pour objet la protection de l'environnement. C'est cependant ce qui s'est passé le week-end des 20 et 21 Avril 2013, lorsque des milliers de volontaires ont exprimé leur souhait de voir les autorités mondiales se pencher sérieusement sur le problème de la protection de la région Arctique !

Et cela s'est passé aussi à Lasne ! 60

citoyens motivés rassemblés sur la place de Plancenoit ont formé un grand cœur « I love Arctic » (photo ci-jointe) qui exprimait leur amour pour ce continent splendide et sauvage mais actuellement menacé !

De telles bannières humaines ont été réalisées partout sur la planète : 35 pays participaient en effet à la mobilisation internationale lancée par Greenpeace à quelques semaines du Conseil de l'Arctique . Les photos des bannières humaines seront remises à ce forum intergouvernemental.

A Lasne, l'initiative était relayée LASNE NATURE qui avait invité ses membres à participer à l'événement. Et c'est dans la bonne humeur et sous un soleil généreux que les participants ont exprimé leur souhait : protéger le pôle Nord, l'un des derniers espaces encore intacts de la planète, des forages pétroliers, de la pêche industrielle et des opérations militaires.

La menace qui pèse sur l'Arctique est très inquiétante : les compagnies pétrolières s'aventurent toujours plus loin, vers le Nord, à la recherche des dernières réserves de pétrole. Elles considèrent la fonte accélérée des glaces comme une opportunité d'extraire le pétrole des profondeurs et non comme un avertissement selon lequel la terre se réchauffe. Ce qui se passe au pôle Nord a des conséquences planétaires. Il est temps de mettre fin à la course aux intérêts économiques et industriels en Arctique,

car cette zone est cruciale pour l'ensemble des habitants de la planète ! Grâce à LASNE NATURE, les citoyens de Lasne ont eu la possibilité de participer à cette campagne pour sauver l'Arctique. Ils ont signé la pétition qui a déjà récolté 3 millions de signatures dans le monde pour demander de conférer à cette région glacée (2) du pôle Nord le statut de zone protégée, comme c'est déjà le cas pour le continent Antarctique au pôle Sud.

Denise Morissens

(1) Le Conseil de l'Arctique se compose des représentants des cinq États côtiers de l'Océan Arctique : Canada, Danemark, Norvège, Russie, États-Unis, plus trois autres États riverains : Suède, Finlande et Islande.

(2) La région Arctique est le plus souvent définie par la courbe isotherme des 10° au mois de juillet, qui marque la limite au-delà de laquelle les arbres ne poussent plus.

Le samedi 16 mars, au cours d'une journée d'entretien de notre réserve du Ru Milhoux, nous avons trouvé au bord de la route de l'Abbaye, une patte d'oiseau munie d'une bague. La patte semblait provenir d'un petit rapace.

Les indications reprises sur la bague furent ensuite envoyées au Musée des Sciences Naturelles, où est basé le Centre belge de baguage.

Le résultat des investigations de ce centre est le suivant :

Il s'agit d'une chouette hulotte femelle, oiseau bien connu de beaucoup de Lasnois, pour ses hululements. Cette chouette avait été baguée le 12 mars 2011 à Anderlues, soit à une petite cinquantaine de kilomètres de Lasne, et a probablement été victime d'une voiture, avant d'être emportée par un renard.

Cet événement nous donna l'idée de fabriquer un nichoir à chouettes hulottes (voir photo) et de le mettre en place dans la Réserve. Ce qui fut fait le 9 mai

Thierry Rolin



AU SOMMAIRE

Sommes-nous tous égaux devant une décision prise par les autorités ?	1	Vives les semences libres !	6-7
Des éoliennes à Lasne ?	1	Les Jardins d'Aywiers en mai	7
Lasne : un cœur qui bat pour l'Arctique	2	Les sentiers de Lasne (4)	8
Histoire de chouettes	2	«Les petites chapelles»	8
«Lasne commune propre»	3	Miel ou vinaigre	9
Migration 2013 des batraciens	4	Regardons nos Batraciens	9
Exposé photographique	4	La boutique de Lasne Nature	10
Promenade en avril	4	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
J'ouvre un hôtel à insectes	5	Mots croisés	11
		La nature de juin à août	12

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel :

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.



« Lasne commune propre » la campagne des 20 et 21 avril 2013

C'est avec enthousiasme, une nouvelle fois, que les nombreux volontaires, ceux de l'an dernier et tous les nouveaux, ont pris en charge quelques tronçons de voirie près de chez eux. Le sac gris à la main, les voilà à la recherche de la canette, de la bouteille, des papiers et autres plastiques qui ternissent notre environnement. Bien vite, ils se rendent compte que le sac commence à peser lourd et qu'il n'est pas trop solide. C'est qu'il se remplit rapidement et à bien regarder l'accotement des voiries, on y découvre des déchets bien cachés par le temps.

Si toute la commune n'a pas été couverte à 100 %, les dizaines de sacs récoltés témoignent de l'étendue du problème des déchets, fruit d'une certaine délinquance et d'un manque de respect du bien public et privé, les déchets se retrouvant aussi sur le domaine privé.

Cette campagne fut l'occasion, pour bon nombre de volontaires, de partager leurs réflexions. Certaines d'entre elles ont déjà été communiquées à nos autorités communales, afin que des améliorations à la situation actuelle soient mises en œuvre.



Nous les résumons ci-dessous.

- Une réaction intéressante d'une Lasnoise : « ... quelle excellente initiative à laquelle je participe ... Je suis en effet vraiment outrée de constater le nombre indescriptible de déchets jetés des voitures ... Cela m'insupporte radicalement de voir la nature traitée de cette façon avec autant de désinvolture. Mais pourquoi donc finalement n'en arrive-t-on pas en haut lieu à verbaliser ces imposteurs ? Il a fallu passer par là aux États-Unis pour voir un changement immédiat dans le comportement des citoyens. ... Lorsqu'ils savent qu'il y aura toujours de bonnes personnes qui ramasseront leurs ordures (leur argument est, en plus, qu'ils paient ces services !), ils ne voient pas l'intérêt de changer d'attitude ... Bref, ramasser est une bonne chose, mais c'est aussi une manière de rentrer dans leur jeu et surtout de ne pas les corriger.... Mais que faire dans cet immobilisme ? ... »

- Moins de déchets de type encombrants que la première édition de 2012.

- Je n'ai plus rencontré de zone de type «déchets sauvages».

- Les abords de l'École Communale de Couture étaient particulièrement sales. Ce n'est pas la première fois. Les trottoirs aux alentours sont continuellement jonchés de détritus divers. Comment peut-on sensibiliser la direction de l'école sur l'action menée ?



- Comment sensibiliser «en général» les écoles de la Commune ?

- L'affiche annonçant l'opération et sur laquelle il était mentionné «... avec le soutien de la Commune de Lasne» n'était pas reprise sur le site de la Commune. Dommage. C'est pourtant un outil de transmission important pour véhiculer ce genre d'information au sein de la population.

- La date choisie cette année est plus appropriée qu'en 2012.

- Certains tronçons étaient vraiment très sales (Fond Coron, Gros Tienne notamment à hauteur du coulant d'eau). Des sacs plus solides ne seraient pas du luxe.

- Message pour la commune : l'an prochain, il faudrait faire de grands affichages de l'opération propreté, comme cela se fait dans les communes voisines (Braine-l'Alleud) Cela doit être une action plus visible ! Nous sommes tous concernés par la propreté de notre commune (et pas seulement de notre jardin).

- Il n'y a pas de poubelles sur le parking de la place Azay-le-Rideau (il n'y en a qu'une seule à côté de l'abri bus).

- Encourager l'usage de poubelles conteneurs pour y mettre nos sacs poubelles afin d'éviter qu'ils ne soient éventrés avant la collecte.

- Je remercie le pollueur qui m'a récompensé de mes efforts car il a jeté un billet de 5 euros que j'ai retrouvé ! Je boirai une bière à sa santé !

- La route des Marnières était plus propre que l'année passée.

- Pour moi les points noirs sont là où il y a peu d'habitations.

- Je voudrais un panneau sur la dégradation des canettes ... car il y a quelqu'un qui doit s'amuser à jeter quotidiennement une canette à peu près toujours au même endroit. De même avec la dégradation des mégots de cigarettes ... car un riverain y fume ses clopes et y laisse ses mégots. Autre suggestion : une affiche à mettre dans les boîtes aux lettres.

- C'est à nouveau une belle réussite. Et heureusement, nous constatons qu'il y a

moins que l'année dernière.

- Nombre d'habitants tombaient des nues lorsque je leur ai parlé de l'opération : « Ah si j'avais su, je me serais organisé ! » « Je n'ai rien vu, je ne savais pas ... ». Que faire ? Affichage, annonces dans la presse locale ?

- Dimanche en fin de journée, un couple de promeneurs (non Lasnois) m'a remerciée en me disant qu'ils avaient fait une immense promenade dans Lasne et qu'ils s'étaient fait la réflexion que nos chemins étaient très propres.

- Pourquoi pas des articles dans la presse, comme Wavre et Braine-l'Alleud qui ont également organisé un week-end propreté ?

- Et nous ? Qu'en pense la Commune ? Allons-nous faire une réunion entre les personnes relais pour échanger les idées, apporter des améliorations et rassembler nos revendications/suggestions pour les présenter à nos responsables communaux ?



Ces réflexions sont toujours pertinentes, et ne peuvent pas laisser nos échevins indifférents. Nous espérons donc une politique dynamique de la gestion des déchets, de façon à garder notre commune propre en tout temps.

Le sentiment partagé par les volontaires de cette action citoyenne, c'est que c'est utile et doit être répété à l'avenir, avec un engagement plus visible des autorités communales.

Lasne Nature remercie encore toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette action, ainsi que la Commune pour son soutien.

Willy Calleeuw

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Migration 2013 des Batraciens

Dès le 18 février nous étions tous prêts à aider les batraciens à traverser les routes de Lasne, mais ils ne vinrent que le 9 avril !

Cependant nous avions cru que la migration se passerait autour du 8 mars car les températures grimpèrent soudain jusqu'à 16°C à la tombée du soir. Par ces nuits douces et humides nous avons ramassé 400 batraciens et puis...plus rien. Les températures nocturnes restaient bloquées autour des 3°C et les batraciens

se remettent à hiberner.

La migration reprise en avril fut courte et abondante ; en neuf nuits ils étaient tous passés et certains, après avoir pondu, remontaient déjà vers les bois.

Un grand merci à tous les participants, Commune et bénévoles, pour leur implication dans la protection de cette nature si menacée !

Résultats 2013 :

La Marache : 1930 batraciens dont 1780 crapauds, 95 grenouilles et 55 tritons

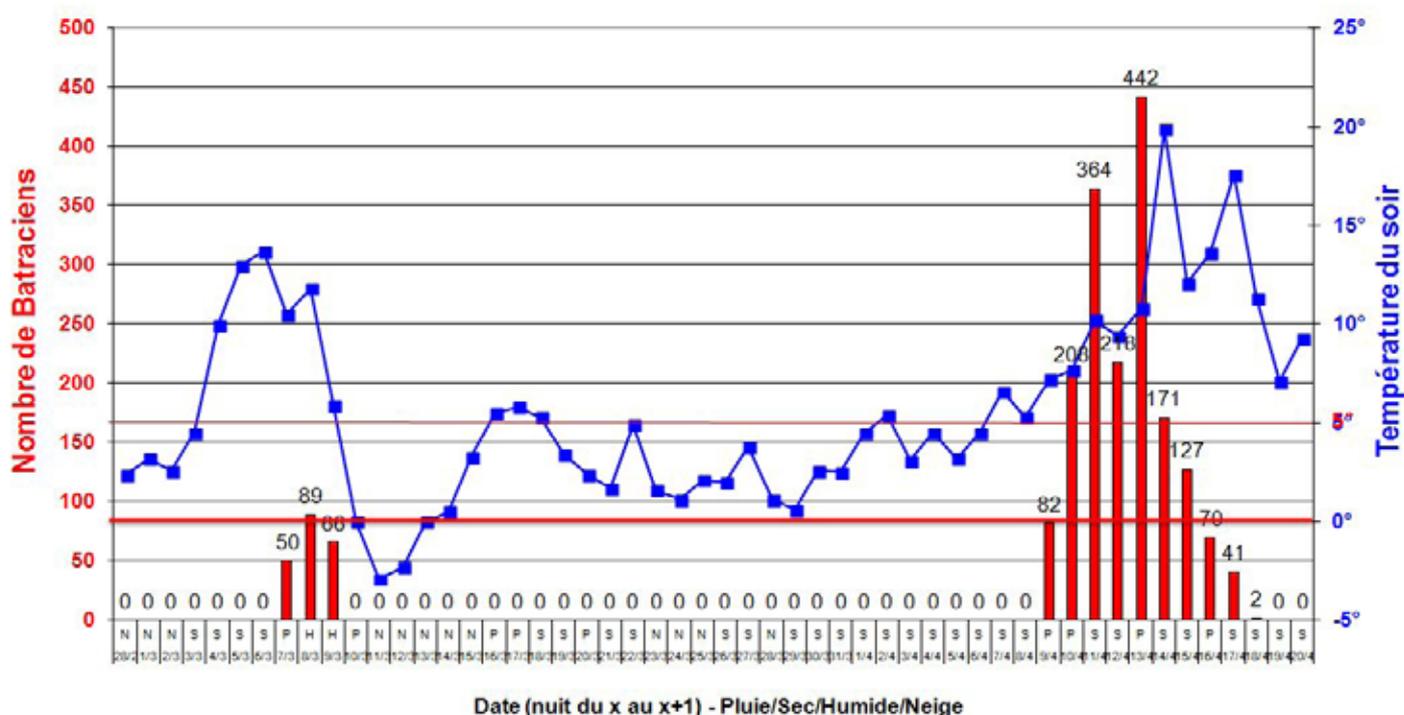
Aywiers : 487 batraciens dont 424 crapauds, 29 grenouilles et 34 tritons.

Pour plus de détails sur la migration et la vie des Batraciens voyez le site de Lasne Nature : www.lasne-nature.be

N.M. Cellule Batraciens

Migration Marache 2013

1930 (1780 - 95 - 55) au 18/04
(Crap.-Gre.-Trit.)



Exposé photographique sur les oiseaux de nos jardins



Quelle agréable soirée que la septantaine de personnes présentes ont pu partager en avril dernier. Notre conférencier, Bruno Marchal de l'asbl Plumalia, nous a permis de redécouvrir l'avifaune de nos jardins, en attirant notre attention sur les petites particularités entre certaines espèces ou certains individus. Et quand cela se passe de façon ludique, alors le temps ne compte plus ...

Promenade en avril

Anne nous a emmenés à la découverte d'un parcours inédit à partir de Ransbeck. La quinzaine de participants présents ont apprécié cette marche printanière, accompagnée du soleil.





J'ouvre un hôtel à insectes



Selon la définition de Wikipédia, l'hôtel à insectes est un concept qui permet d'optimiser la présence, par la survie hivernale, des insectes qui sont souhaités dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont souhaitées, comme dans les jardins potagers et les vergers.

Installer un hôtel à insectes dans son jardin, c'est donc une façon naturelle d'avoir recours aux auxiliaires du jardinage afin de limiter les produits chimiques dans la lutte contre les ravageurs. Alliée à une diversité végétale, la variété de l'entomofaune (les insectes) assure la richesse de la biodiversité de l'espace. L'hôtel est un bon moyen pour leur garantir de bonnes conditions d'accueil !

Quelques exemples d'insectes qui viendront y loger : les coccinelles, grandes prédatrices de pucerons, elles apprécient de se réfugier sous les amas de feuilles mortes, dans les tiges creuses, dans des trous percés dans des bûches ou des bûchers. Citons également les chrysope : elles se nourrissent aussi de pucerons, elles iront plutôt dans la moelle des tiges de sureau, dans des bûches percées ou encore dans des boîtes remplies de fibres d'emballage ou de papier froissé. Il existe encore une multitude d'insectes qui viendront s'y abriter : les syrphes, les perce-oreilles, etc.



Alors intéressés ? Suivez les conseils qui vous permettront de réaliser vous-même un hôtel à insectes grâce à des matériaux de récupération. Les enfants se feront une joie de les confectionner !

Choix de l'emplacement

L'hôtel à insectes doit être orienté au sud ou au sud-est, face au soleil, notamment en début de journée, le dos aux vents dominants, non loin d'un parterre de fleurs sauvages et cultivées (le restaurant de l'hôtel). Il doit être surélevé d'au moins 30 centimètres, et abrité des intempéries.

Découpes du bâti



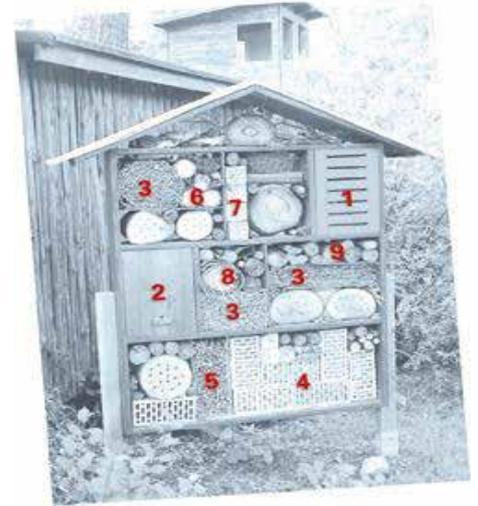
Choisissez de préférence des planches d'une essence de bois durable : mélèze, douglas ou châtaignier. Vous aurez besoin de 10,22 mètres de longueur totale de planches de 22 cm de large sur 2,3 cm d'épaisseur :

- 2 x 120 cm pour les montants verticaux (1)
- 4 x 100 cm pour les montants horizontaux (2)
- 6 x 37 cm pour les parois des deux "boîtes" (6) et (7)
- 2 x 80 cm pour le toit (5), à compléter par deux petites planches de 14 cm de large et 80 cm de long, pour obtenir une largeur totale de toit de 36 cm, avec de larges débords.
- Deux pieux solides 7 x 7 x 90 cm (3)
- Deux douilles métalliques pour éviter le pourrissement des pieux au contact du sol (4)
- Six boulons à tête ronde, écrous et rondelles pour les pieux,
- Du carton bitumé pour le toit,
- Des briques creuses, des rondins, des nattes de roseaux, des tiges creuses etc.

Montage

- Vissez d'abord le cadre, c'est-à-dire les deux montants, la planche du haut et celle du bas.
- Puis l'étage intermédiaire avec sa boîte, ainsi que le suivant, également avec sa boîte.
- Boulonnez les pieux sur les deux montants. Enfoncez les douilles, mettez les pieux en place et boulonnez.
- Vissez le toit et agrafez la toile goudronnée.
- Il ne reste plus qu'à aménager les chambres de votre hôtel.

Aménagement et locataires attendus



1. Pour les chrysope : boîte remplie de fibres d'emballage, avec quelques ouvertures en fente.
2. Pour les bourdons : l'autre boîte avec un trou de 10 mm de diamètre et une planchette d'envol.
3. Pour certaines abeilles et guêpes solitaires, comme la mégachile : la natte de roseau enroulée.
4. Pour les abeilles solitaires : des briques creuses remplies d'un mélange de glaise et de paille.
5. Pour divers hyménoptères, notamment les syrphes : des tiges à moelle (ronce, rosier, framboisier, sureau, buddleia).
6. Pour les insectes xylophages : des vieux bois empilés.
7. Pour certaines abeilles et guêpes solitaires, comme les osmies : du bois sec avec des trous.
8. Pour les forficules : un pot de fleurs rempli de fibres de bois.
9. Pour les carabes : des morceaux de branches.

Votre hôtel va pouvoir ouvrir ses portes avant l'hiver, juste à temps pour accueillir pontes et larves de certains insectes. Il contribuera à enrichir au fil des ans la micro faune d'insectes auxiliaires et pollinisateurs de votre coin de paradis.

«Les espèces animales amies nous aident à lutter contre les organismes nuisibles. Il peut s'agir d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, de mammifères, d'insectes, qui se nourrissent ou qui parasitent les ennemis de nos cultures. Il faut donc chercher à les attirer car ils nous apportent une aide précieuse. Les principales espèces utiles sont les suivantes : l'araignée, la belette, le carabe doré, la coccinelle, la chauve-souris, la couleuvre, le crapaud, la chrysope, la guêpe parasite, la grenouille, le hérisson, le lézard, la musaraigne, l'oiseau, le rapace, la punaise, la syrphie.» (www.snhf.org)

Plus d'informations sur Terre Vivante : www.terrevivante.org



Vive les semences libres !

Avec l'arrivée du printemps, les jardiniers parmi nous se réveillent et pensent tout doucement à mettre les mains dans la terre du potager, à semer et à planter. Les voilà donc, le nez plongé dans les catalogues de semences, en train de choisir les tomates, courges, bettes et concombres qui délecteront leurs papilles.

Parlons de ces semences. En quelques décennies, elles sont devenues une marchandise, vendue avec des restrictions nombreuses, au lieu d'être une ressource commune et libre d'accès. Difficile aujourd'hui, pour les paysans de ce monde, de préserver leur autonomie pour la production de leurs semences, d'enrichir ce patrimoine de l'humanité et de sauvegarder la diversité des variétés cultivées. Mais de plus en plus de citoyens s'engagent pour que les semences restent libres !

Hybrides F1

Les semences qu'on trouve dans le commerce aujourd'hui sont toutes des hybrides F1 (ce qui ne veut dire rien d'autre que « fécondation 1 » ou « fratrie 1 », ou encore « génération 1 »).

Ces semences sont issues d'une sélection poussée qui a donné des plantes parentales avec un patrimoine génétique très pur et stable. Pas de surprises pour le jardinier ou maraîcher : les semences de plantes à fleurs bleues donneront des plantes à fleurs bleues, les carottes auront exactement les caractéristiques annoncées. La sélection a donc en quelque sorte « bloqué » la variation qui peut apparaître dans la nature.

En achetant des semences hybrides F1, nous n'achetons donc pas un chat dans un sac. Si tout va bien côté météo, nous verrons pousser de belles plantes bien vigoureuses avec des caractéristiques prévisibles et un bon rendement. Ce sont toutes des qualités propres à cette première génération.

De la chimie dans nos assiettes

Malgré ces qualités, les fruits et légumes hybrides F1 ont aussi plusieurs désavantages. Premièrement, les variétés conçues en laboratoire sont testées dans des conditions standardisées et contrôlées. Des conditions bien différentes parfois de leur application sur le terrain, c'est-à-dire, dans des climats et des sols qui, eux, sont très variables !

Deuxièmement, ces plantes produiront, oui, mais en général pas sans coup de pouce chimique ! Leur vigueur n'est pas un gage de résistance aux maladies et sans « intrants », donc sans engrais chimiques et pesticides, elles s'avèrent souvent moins productives ou résistantes aux maladies. Pour le jardinier amateur comme pour le professionnel, la tentation sera grande d'arroser champs et potager de pesticides, fongicides et autres produits chimiques pour préserver la culture. D'ailleurs, bien des semences sont déjà traitées lors de leur collecte pour les protéger pendant la conservation.

Quelle productivité ?

Cela pose un autre problème : non seulement, tous ces intrants font payer un lourd tribut à l'environnement et à la santé humaine mais ils ont également un coût pour l'agriculteur, ce qui influence la rentabilité finale de la culture.

Il est difficile cependant de dissocier la question de la productivité d'une réflexion plus globale sur l'agriculture. En effet, les chiffres de productivité ne concernent souvent que la pure quantité produite par unité de surface. Des critères environnementaux ou sociaux n'entrent pas en ligne de compte. Or, l'agriculture bio, qui n'utilise pas de pesticides ni d'engrais chimiques, a besoin de beaucoup plus de main d'œuvre pour arriver à une production équivalente. Elle crée donc plus d'emplois locaux, qui nécessitent savoir-faire et endurance physique mais pas toujours des diplômes...

La semence qui dit zut

Revenons à nos semences. Avez-vous déjà tenté d'utiliser les graines d'une plante potagère, qu'elle vienne de votre potager, du maraîcher ou du supermarché ? Souvent, le résultat est décevant. En effet, la plante ne produit plus ou très peu, les fruits ou autres parties récoltées n'ont plus les mêmes caractéristiques. L'amoureux du jardinage doit donc se rendre au magasin chaque année pour acheter son stock de semences.

Nous voilà donc deux fois dépendants : une fois à cause de tous les produits toxiques sans lesquels ces plantes ne prospèrent guère et une deuxième fois pour obtenir chaque année des semences.

Mais pourquoi donc ces semences nous disent-elles zut quand on les resème ? Parce qu'elles n'ont plus grand-chose à voir avec les semences naturelles. Les paysans ont, dès les débuts de l'agriculture, cherché à améliorer leur récolte, la résistance des plantes, la saveur et les parfums, la qualité nutritionnelle... La sélection et les croisements sont aussi vieux que l'agriculture elle-même. Mais grâce aux échanges de semences entre agriculteurs, la diversité génétique des variétés paysannes est telle que les semences sont capables de donner une plante productive à chaque saison. Ce n'est pas le cas, comme nous l'avons déjà vu, des hybrides F1.

Catalogues et brevets

Depuis plusieurs décennies, il est obligatoire qu'une semence soit inscrite dans un catalogue officiel — européen ou national — avant d'être mise sur le marché. L'inscription est liée à des conditions bien précises :

- pour être inscrite, une semence doit entre autres répondre aux critères « DHS » : distinction, homogénéité, stabilité. En d'autres mots : une variété doit être facilement identifiable et bien distincte de celles déjà inscrites dans le catalogue, tous les individus doivent présenter les

mêmes caractéristiques prévisibles et la variété doit rester stable dans le temps, année après année.

- L'inscription au catalogue est payante.

Cette législation, qui avait pour but au départ de protéger l'agriculteur contre des fraudes, a un impact énorme sur la pérennité des semences de variétés locales et traditionnelles. Car il est impossible, pour la plupart des semences transmises de génération en génération, de paysan en paysan, de répondre à des critères conçus pour des variétés produites en laboratoire à partir d'un patrimoine génétique très restreint et testées dans des conditions contrôlées.



L'agriculteur, ici ou ailleurs, doit payer chaque année pour acheter ses semences et ne peut ressemer à partir de sa production ni développer son propre patrimoine de semences, qui seraient pourtant plus adaptées aux conditions locales et qui garderaient leur capacité de s'adapter plus facilement aux conditions climatiques changeantes, aux nouveaux ravageurs...

Même le don ou l'échange entre producteurs est interdit, seul les jardiniers amateurs ont encore cette possibilité. Des associations comme Kokopelli ou Semilles, qui font un important travail de sauvegarde des semences de variétés anciennes, se retrouvent aujourd'hui dans l'illégalité en France. Kokopelli a même été contraint à payer près de 90.000 euros d'amendes pour avoir commercialisé des semences de variétés anciennes non inscrites au catalogue.

Quelques exceptions existent. Par exemple, les agriculteurs peuvent ressemer une partie de leur récolte de céréales. En Région wallonne, cette possibilité existe également pour certaines cultures maraîchères (contrairement à la France où cette pratique est déjà interdite). Dans la pratique, les réglementations actuelles demandent l'utilisation d'installations onéreuses de tri et de séchage et des précautions sanitaires qui rendent l'opération plus complexe qu'à l'époque de nos aïeux. Et l'échange ou même le don entre producteurs est toujours interdit.



Vive les semences libres !

Et le brevetage des semences, qu'en est-il ? En Europe, depuis les années '60, les « COV » ou Certificats d'Obtention Végétale reconnaissent une forme de propriété intellectuelle sur une variété végétale. Nous connaissons surtout la problématique du brevetage dans le cadre des OGM, mais même dans le cas des hybrides F1 non OGM, les conséquences sont lourdes. Même si les brevets sur les semences ne sont pas une chose récente, aujourd'hui, mondialement, une petite dizaine de grandes multinationales détient la quasi-totalité des brevets. Les agriculteurs de ce monde se voient donc obligés de se procurer des semences chez eux, en acceptant l'offre et le prix proposés.



Et en bio ?

L'agriculture bio n'échappe pas à la règle : toutes les semences doivent être inscrites au catalogue.

Toujours est-il que la production de semences reste complexe, qu'en sus de l'inscription au catalogue les semences bio doivent être issues de plantes bio et que les producteurs de semences sont peu nombreux. Pour pallier cette situation, les agriculteurs bio peuvent, si la semence qu'ils souhaitent utiliser n'est pas disponible en bio, avoir recours aux semences conventionnelles non traitées. Il est assez évident que toutes ces contraintes ne favorisent pas la biodiversité, que du contraire : selon la FAO (1), le nombre de variétés de plantes cultivées aurait diminué de 75 % depuis le début du siècle.

Patrimoine ou marchandise ?

Les semences peuvent-elles être une marchandise comme une autre ? Est-ce acceptable qu'une petite dizaine de gros semenciers détienne plus de 80 % du patrimoine des semences, pourtant patiemment amélioré pendant des siècles par des générations de paysans ? Ne s'agit-il pas d'un patrimoine de l'humanité, d'un bien commun et collectif auquel tout un chacun devrait avoir accès ?

Qui détient la semence détient toute la boucle. Si l'agriculture est possible sans

intrants, sans engrais chimiques, sans pesticides ni herbicides, on peut mal s'imaginer une agriculture sans semences puisqu'elles sont le point de départ de toute culture.

On s'imagine par contre bien le drame pour l'agriculteur du Sud qui, lui, n'a pas les moyens de se procurer chaque année de nouvelles semences, en plus des engrais et pesticides qui les « accompagnent ». N'est-ce pas totalement absurde que le paysan, censé être producteur de nourriture et donc également de semences, soit relégué au rang de consommateur dépendant ? Ajoutons à cela les difficultés pour accéder à la terre et à l'eau... C'est tout le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes, c'est l'accès aux ressources communes de l'humanité qui est menacé.

Envie d'agir ?

Plusieurs associations comme Kokopelli (www.kokopelli-be.com) ou Semailles (www.semille.com) travaillent à la sauvegarde du patrimoine de variétés anciennes ou paysannes, les distribuent sans frais dans les pays du Sud, les proposent à la vente ici mais en encourageant surtout l'échange et l'autoproduction par les jardiniers amateurs.

En tant que citoyen, vous pouvez :

- Vous former pour apprendre à produire vos propres semences, par exemple via Kokopelli ;
- Cultiver des variétés anciennes, des plantes sauvages, en récolter les graines, les échanger ;
- Participer aux bourses d'échange de semences ou en organiser une dans votre quartier, à l'école de vos enfants ;
- Parrainer une ancienne variété via Kokopelli : vous la cultivez, année après année, dans votre potager ;
- Diffuser l'information, organiser une conférence, acheter un livre, calendrier ou autre publication en guise de soutien...

Partout dans le monde, des banques coopératives de semences ou des « Maisons de la semence » voient le jour. Chez nous, Nature & Progrès accompagne la création d'une semblable plate-forme de sauvegarde des semences et de partage de savoir-faire : www.natpro.be/dossiers/etudes/unemaisondelasemencecitoyenne/index.html

Notre assiette est un moyen d'action. La biodiversité, ce n'est pas uniquement la mare au jardin ou la prairie fleurie ; nos choix alimentaires sont tout aussi importants pour la préserver. Cultivons et dégustons donc fruits et légumes anciens, choisissons si possible du pain aux céréales paysannes et encourageons les quelques artisans boulangers en achetant leurs produits savoureux et nourrissants. Pour en trouver, les groupements d'achat peuvent être une piste tout comme les répertoires d'adresses de Nature & Progrès ou de Bioforum.

En savoir plus ?

Vous trouverez quelques excellents documentaires sur internet :

- « La semence dans tous ses états » : www.youtube.com/watch?v=I10UhfWCvLY
 - « Graines de résistances » : www.youtube.com/watch?v=e6Gg2kRV_Rs
- et des dossiers sur :
- <https://kokopelli-semences.fr/>
 - www.natpro.be/dossiers/etudes/semerlabiodiversite/index.html
 - www.bastamag.net/article2750.html
- Des adresses et points de vente :
- www.groupesalimentaires.be
 - www.saveurspaysannes.be
 - www.natpro.be
 - www.biowallonie.be

(1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Article rédigé par Els De Geest

Numéro 90 [mars 2013]

<http://www.ecoconso.be/Vive-les-semences-libres>

Les Jardins d'Aywiers en mai



Le stand de Lasne Nature était, cette année, occupé par de sympathiques poupées venues de l'est de la France ... Merci à ceux qui les ont convoyées jusqu'à Aywiers.

Soutenez votre association locale Lasne Nature

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Les chemins et sentiers de Lasne (4)



Les chemins et sentiers étaient anciennement de réelles voies de communication alors qu'aujourd'hui ils sont principalement utilisés dans un but de loisir. Ils permettaient à la population de rejoindre des sites ou des villages voisins. Quand on regarde une carte de nos sentiers, on voit ainsi que certains semblent s'enchaîner pour permettre de traverser la commune de part en part.

Un des plus beaux exemples est la liaison entre Couture-Saint-Germain et la Forêt de Soignes. Sur la carte tout semble s'enchaîner admirablement : S26 – S65 – C9 - S72 – S71 ... mais est-ce aussi simple ? Voyons cela plus en détail.

Dans cette première partie nous allons examiner le tronçon allant de Couture-Saint-Germain à l'église d'Ohain, nous parlerons dans le prochain bulletin de la partie Ohain – Forêt de Soignes.

Partons de l'église de Couture-Saint-Germain et prenons sur 300 mètres la rue du Petit Champ avant de bifurquer à gauche dans le Sentier 26 du « Petit Champ ».

Sentier 26 du « Petit Champ »



Il est étroit mais descend agréablement pour rejoindre et longer la Lasne et finalement buter sur la route de l'État. Traversons-la pour prendre juste en face le Sentier 65 « du Monument Prussien ».

Sentier 65 « du Monument Prussien »



Une rude grimpe (pas facile à vélo !) nous amène rue du Vieux Monument que nous traversons. Nous passons alors près du monument Schwerin et traversons les champs en suivant une belle trace indiquant le sentier (merci au fermier). Nous arrivons rue de Genleau que nous franchissons pour arriver chemin des Hayes. À nouveau il suffit de l'enjamber pour retrouver un sentier, il s'agit en fait ici du Sentier 9 du « Bois des Pauvres ».

Sentier 9 du « Bois des Pauvres »



C'est un chemin très encaissé que nous suivons peu de temps (350 m) avant d'obliquer à gauche par un raidillon dans le Sentier 72 du « Champ d'Ohain ».

Sentier 72 du « Champ d'Ohain »



Sentier agréable, en bonne partie en bordure de champ, avec de très belles échappées paysagères vers Ohain. À son extrémité (un peu boueuse par temps humide), nous passons un petit pont sur le Smohain et arrivons à l'Auberge de la Roseraie.



Nous avons parcouru 2 700 m enchanteurs depuis l'église de Couture et sommes à deux pas de l'église et de la place d'Ohain. De là, le sentier 71 semble nous attendre pour nous conduire vers la forêt de Soignes, mais c'est une autre histoire et nous en parlerons dans le prochain bulletin

Philippe Dewael

Les reposoirs et bornes-potales de Maransart communément appelées «les petites chapelles»

Pour ce printemps 2013, une sympathique initiative à Maransart : fleurir les chapelles pour mettre en valeur ce petit patrimoine populaire si caractéristique à notre village. Marie Wabbes a réalisé une jolie affiche déposée à l'église Notre Dame de Maransart et dans les commerces de la localité.

Une douzaine de reposoirs ou bornes-potales, répartis dans un périmètre très restreint, suscitent la curiosité des promeneurs. Isolés, dans une pilastre délimitant le périmètre d'une propriété ou accolée au pignon d'une habitation, ces éléments d'époque font partie de l'histoire du village.

Les reposoirs :

Petites constructions élevées jadis au bord des routes pour le repos et la prière des voyageurs.

Éléments bâtis (briques, moellons ...) destinés aujourd'hui à contenir statue et divers objets de culte.

Les bornes-potales :

Les bornes-potales sont des édicules en pierre, en métal ou en béton, résultant de superpositions de plusieurs éléments, composés le plus souvent d'une base, d'un corps, d'une niche et d'une croix. Elles peuvent être adossées à un mur et parfois y être intégrées ou simplement isolées sur le bord d'une route ou d'un chemin.

La borne-potale est érigée pour la protection des champs et des cultures, le souvenir d'un événement tragique, elles servent d'étape sur le chemin d'une procession, marque la présence du sacré dans un lieu maléfique, ou tout simplement est le fruit du vœu d'un particulier.

Extrait du site "les clochers de Wallonie"

Les connaissez-vous ? Voilà une belle invitation à la promenade dans Maransart pour redécouvrir ou découvrir Notre-Dame de Bon Secours, Notre-Dame de la Salette et les autres ...

M J



Regardons nos Batraciens: Les Prédateurs (3)

Déjà chassés par les larves de libellules (bulletin n° 92) et les dytiques (bulletin n° 93), les têtards ont encore d'autres prédateurs.

Ce sont les insectes aquatiques appelés les Hémiptères qui tiennent leur nom du fait que seule la moitié (= héli) des ailes antérieures est durcie. Bien que vivant surtout dans l'eau, ils peuvent voler et se déplacer d'un étang à l'autre. Tous sont des insectes piqueurs-suceurs et, si vous les prenez en main, ils peuvent vous piquer douloureusement.

Le **notonecte** (15 mm) – (photo1). Redoutable carnassier, excellent nageur, il chasse à la course et nage sur le dos !



Après avoir piqué sa proie, il la vide en la suçant.

La **nèpe** (25 mm) – (photo 2). Elle se déplace lentement sur le fond des zones vaseuses encombrées de végétation et se confond ainsi avec le support ; elle saisit ses proies à l'aide de ses pattes ravisseuses ; ses ailes trop faibles ne lui permettent pas de voler.

La **naucore** (15 mm) – (photo 3). Elle est très bonne nageuse et saisit ses proies dans ses pinces en tenaille.

Ces Hémiptères ne se contentent pas de têtards, ils se nourrissent aussi de jeunes grenouilles et crapauds, d'alevins, de mollusques, de vers ou d'insectes. Leur rôle est très utile dans la limitation des populations aquatiques.

N.M. – Cellule Batraciens.

Ph 1

Ph 3



Ph 2



M I E L O U

V I N A I G R E

Les nouveaux aménagements des arrêts de bus

Les nouveaux aménagements des arrêts de bus à Maransart et Plancenoit ont été complétés par des dispositifs de parking pour les vélos. Ces nouvelles dispositions sont de nouveaux encouragements à l'usage du vélo pour les petits déplacements « domestiques ».



Migration sous protection

La route de la Marache a été équipée de panneaux 30 km/h durant la période de migration des batraciens. Ce dispositif est le bienvenu afin de protéger les batraciens et ceux qui les aident à traverser cette voirie.



Arbres fruitiers identifiés

Les arbres fruitiers de la place de Sauvagemont sont désormais identifiés par un panneau reprenant leur nom d'espèce. Voilà une bonne manière de redécouvrir les anciennes variétés de fruits.



Une prairie fleurie et un verger à Plancenoit

Les ouvriers communaux préparent un nouvel espace verger et prairie fleurie sur un terrain communal situé en bordure du sentier n°15 dit La Haut à Plancenoit. Un coup de pouce pour aider la biodiversité.



Braine l'Alleud bientôt inaccessible ?

Comment rejoindre Braine l'Alleud sans passer devant le lion de Waterloo ? Voilà une question dont notre commune ne semble pas s'occuper, alors qu'en 2015 nous serons devant un fait accompli.

Nous avons déjà évoqué ce problème dans le passé, et nous y reviendrons prochainement.

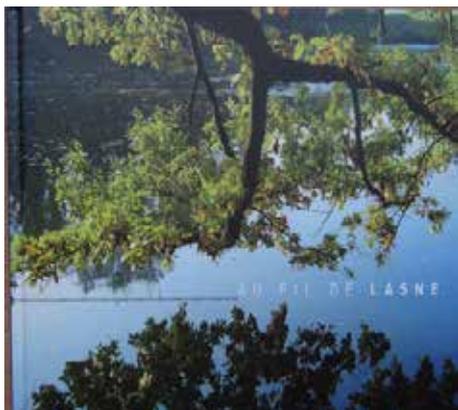


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2 « 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Prix noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,07 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 02 633 27 64.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature à
1380 LASNE.



AGENDA

JUIN 2013

- Dim 9 **Braderie de Lasne Nature** au Centre de Lasne village. Lasne Nature sera présente de 10 à 18 h.
- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 h ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Sam 22
Dim 23 **Devine, combien d'hirondelles sont nos voisins ?** Recensement des hirondelles et martinets. Opération menée par Natagora. Programme détaillé sur le site www.natagora.be/hirondelles.
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

JUILLET 2013

- Sam 20 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 h ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Pas de réunion mensuelle en juillet

AOUT 2013

- Sam 10 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 h ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 18 **Promenade** Départ à 10 h à l'église de Couture-Saint-Germain. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres. Durée estimée à 2 h. Infos 02 6332764.
- Sam 24 **Nuit des Chauve-souris** Dans le cadre du PCDN de Lasne. Infos 02 634 04 93.
- Jeu 30 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

SEPTEMBRE 2013 (provisoire)

- Ven 6
au
Dim 8 **Salon Valériane** à Namur Expo. Infos Nature et Progrès et www.valeriane.be.
- Sam 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 h ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 26 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAEEL : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 0012 3262 3355 de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 0012 6937 5847 de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 93

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	R	I	M	P	E	R	E	A	U
2	O	I	D	I	U	M		S	O	L
3	R	E	E	L	L	E	S		U	T
4	G	U	S		L	U	E	T	T	E
5	E	S		A	S		R	A		R
6	B	E		P		A	V	I	L	I
7	L		C	O	N	C	I	L	I	E
8	E	X		T	I	R		L	E	U
9	U		C	R	E	A	T	E	U	R
10	E	P	I	E	R		U	R	E	E

GRILLE N° 94

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Actuellement elle est dans tout l'éclat de sa beauté.
2. Zoologiste spécialisé.
3. Patriarce – Sert à embellir.
4. Avec une 1H bien particulière.
5. Lettre grecque – Comme une renarde.
6. Glucide – Rondins.
7. Margot à Ohain – Aux tons variés.
8. Baie du Japon – Organe des vertébrés - Tromperie.
9. Minérale, parfois – Cercle lumineux.
10. Rafales – Larve d'un coléoptère.

VERTICALEMENT

1. Sumac de Virginie.
2. Est pour la protection de l'environnement – Se servis de.
3. Milieu renfermé sur lui-même – Détins.
4. Indique l'époque – En Moldavie.
5. Constructeur d'autoroutes – Principe odorant.
6. Surcharge.
7. Bizarres.
8. Gouffres – Fromage.
9. Grande et petite dans le ciel – Ovation d'un public sportif.
10. Bien dans la noblesse – Reproducteur.



La nature de juin à août



Le **robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est originaire de Virginie. C'est au XVIII^{ème} siècle qu'il s'implante chez nous comme arbre d'ornement, mais aussi pour son bois dont les propriétés de résistance aux intempéries sont proches de celle du teck. Il peut atteindre 25 m de hauteur. C'est en juin-juillet que ses fleurs blanches vont fleurir et embaumer les alentours. Elles sont regroupées en grappes qui poussent à l'aisselle des feuilles. Le robinier va produire plus tard des gousses d'une dizaine de centimètres de long.



La tradition prête toutes les vertus aux plantes ramassées le jour du solstice d'été. C'est ainsi que selon certaines croyances, le **millepertuis perforé** (*Hypericum perforatum*) doit être cueilli le soir du 23 juin pour s'achever avant le lever du soleil. La feuille du millepertuis semble percée de



milliers de petits trous (pertuis), alors que ce sont des petites glandes contenant des huiles essentielles qui sont secrétées en cette période. Il pousse dans les prairies, le long des haies et dans les bois clairs, principalement sur sol calcaire.



Vous pourriez apercevoir cinq ou six lutins qui jouent à cache-cache près d'un tas de bois. S'ils ont les yeux en boutons de bottine, une truffe rosée et un pelage cannelle et le bout de la queue noire, il s'agira de jeunes **hermines** (*Mustela erminea*) nées quelques semaines plus tôt dans le terrier natal. L'hermine s'accouple entre mai et juillet, mais la mise bas n'intervient que 7 à 12 mois plus tard en raison d'une implantation différée de l'embryon. La gestation dure 20 à 28 jours, et la femelle pourra donner naissance à 4 jusque 18 jeunes, en fonction de la disponibilité des proies.



Près d'une pièce d'eau stagnante ou lente pourvue de végétation flottante, l'élégant insecte bleu et noir qui virevolte en tous sens a beaucoup de chance d'être la **demoiselle bleue** (*Enallagma cyathigerum*). L'envergure des ailes est de 35 à 40 mm. Si elle se pose près de vous, observez la tache noire en forme de champignon sur l'avant de l'abdomen. C'est ce qui caractérise le mâle, alors que la femelle est plutôt vert et noir, avec un aiguillon sous le huitième segment abdominal.

Voici une plante historique : l'**épilobe à feuilles étroites** (*Epilobium angustifolium*). En 1793, elle permit au botaniste allemand Christian Conrad Sprengel d'imaginer la théorie de la pollinisation des plantes par les insectes. Elle n'est pas rare et se rencontre le long des chemins, sur les talus et terrains vagues. Pouvant atteindre 130 cm de hauteur, cette grande vivace robuste forme de grosses touffes où les fleurs rose violacé de 2 à 3 cm de diamètre



sont groupées en forme d'épis au sommet de la tige.

On la confond parfois avec la buse variable, mais à bien regarder il s'agit de la **bondrée apivore** (*Pernis apivorus*). Ce rapace diurne se différencie de la buse variable notamment avec une tête plus



petite, un bec moins fort, des ailes plus longues et plus étroites, une queue plus longue. Elle n'est présente chez nous que de mai à septembre pendant lesquels elle trouve sa nourriture composée de larves, de nymphes et d'adultes d'abeilles et de guêpes, mais aussi de petits mammifères, amphibiens et oiseaux. Très tôt, déjà en août, certains individus vont migrer vers l'Afrique équatoriale pour y passer la période hivernale.

